

HD  
3646  
C3  
A 3614



**Expansion  
Économique  
Régionale**

**Regional  
Economic  
Expansion**

# **RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**Mai 1973**

HC  
115  
C321

Canada

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE POUR LE MOIS DE MAI 1973

DEPT. OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION  
LIBRARY  
AUG 9 1973  
OTTAWA  
BIBLIOTHÈQUE  
MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION .....	2
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u> .....	7
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions .....	9
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts .....	10
PARTIE II <u>REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS</u> .....	11
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions .....	12
PARTIE III <u>REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES</u> .....	27
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 4 - Garanties de prêts .....	28
PARTIE IV <u>DÉFINITIONS</u> .....	29

## INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel, disponible au public, offre au Parlement les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 6 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

Endroit	Genre de projet	
	Modernisation ou agrandissement	Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des dispositions touchant les "zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

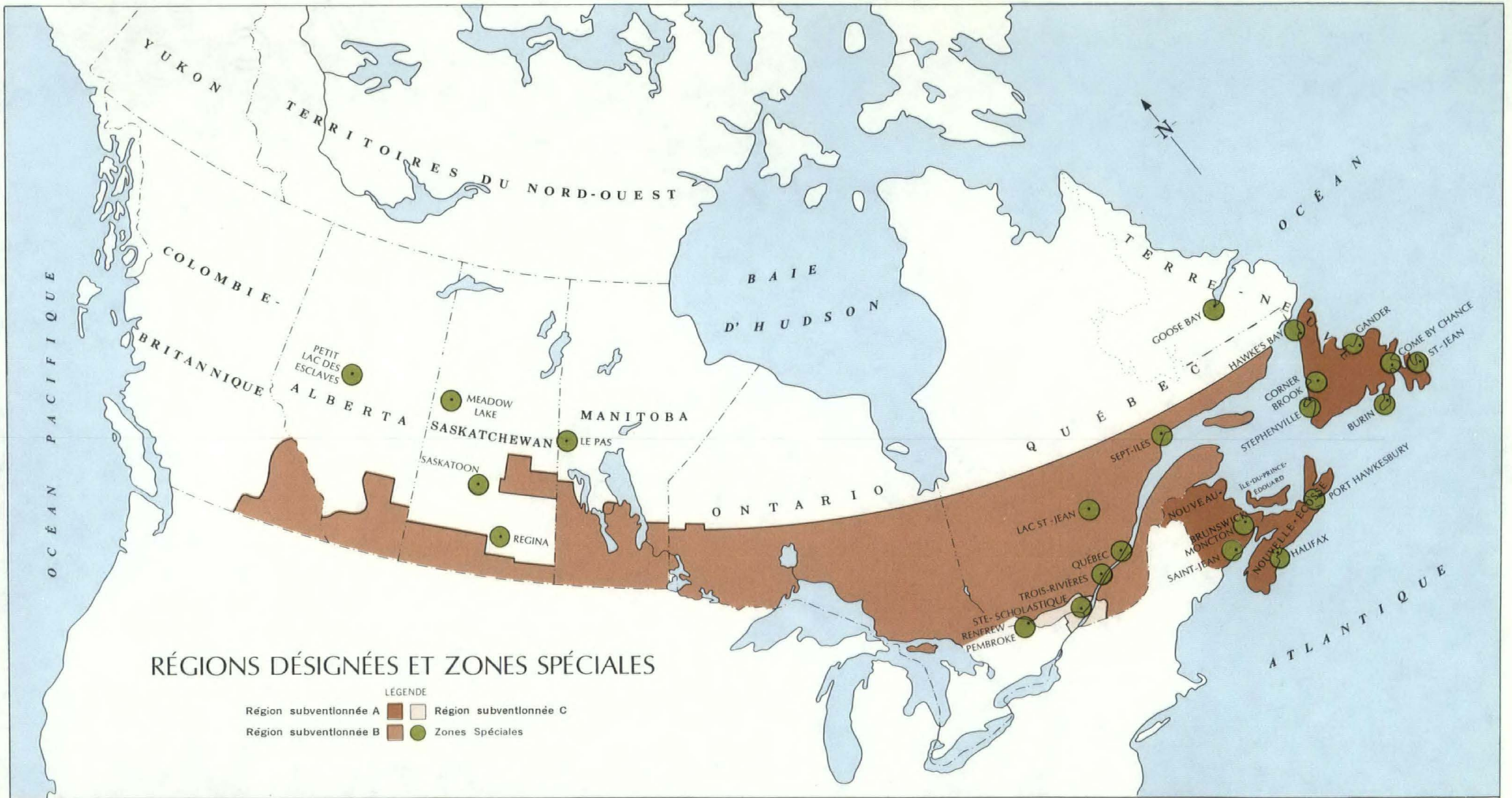
Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

A compter de mars 1973, une revue générale du dossier de toutes les offres d'aide financière acceptées viendra s'ajouter aux rapports mensuels, à la fin de chaque année financière.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide

financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite est conforme aux buts et objectifs du programme qui est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



### RÉGIONS DÉSIGNÉES ET ZONES SPÉCIALES

- LÉGENDE
- Région subventionnée A
  - Région subventionnée B
  - Région subventionnée C
  - Zones Spéciales

PUBLIÉE 1973  
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE  
 DIVISION DE L'INFORMATION



**Expansion  
Économique  
Régionale**      **Regional  
Economic  
Expansion**

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de mai 1973.

Le tableau indique entre autres:

- (1) qu'au cours du mois de mai, 216 demandes ont été reçues et 87 offres ont été faites;
- (2) que parmi les 7,908 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 4,280 ont été rejetées ou retirées et 2,997 ont donné lieu à des offres;
- (3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 2,192; et
- (4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (2,192), des versements partiels ont été faits dans 1,056 cas et des versements définitifs dans 128 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,814 millions;
- nombre prévu de nouveaux emplois directs: 91,821; et
- montant global des subventions: \$365.1 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$111.5 millions.

Les estimations fournies ci-dessus doivent être lues à la lumière des observations données dans le rapport intitulé: "Évaluation du programme de subventions au développement régional." Ce rapport a été déposé par le ministre de l'Expansion économique régionale au comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes jeudi, le 24 mai 1973.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de mai 1973.

Il indique notamment qu'au cours de mai, 5 demandes ont été reçues,

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - MAI 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	216	399	7,908
Demandes retirées	95	149	2,425
Demandes rejetées	66	126	1,855
Offres faites	87	155	2,997
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	87	155	2,997
Offres périmées	3	6	152
Offres déclinées	5	8	206
Offres acceptées	67	119	2,497
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	67	119	2,497
Offres acceptées, déclinées ou retirées	25	33	305
Nombre net d'offres acceptées	42	86	2,192
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	42	86	2,192
Aucun versement effectué	-	-	1,008
Versement partiel effectué	56	173	1,056
Dernier versement effectué	9	21	128

TABLEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - MAI 1973

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	5	10	226
Demandes retirées	7	10	101
Demandes rejetées	3	7	67
Offres faites	-	1	30
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	-	1	30
Offres périmées	1	1	3
Offres déclinées	-	-	2
Offres acceptées	-	2	23
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	-	2	23
Offres acceptées, déclinées ou retirées	1	1	3
Nombre net d'offres acceptées	-	1	20
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	-	1	20
Garanties en vigueur	1	1	7

PARTIE II - REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois de mai:

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- N.U. - Nouvelle usine
- A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit
- A - Agrandissement
- M - Modernisation
- N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES  
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE MAI 1973

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Appel Novelties and Watch Company	Montréal, P.Q.	Chaînettes en or	A.N.P.	\$ 75,800	31	7% plus \$300 par emploi admissible (26)	\$ 13,106
2. Audehou Inc.	Lac Bouchette, P.Q.	Bois d'oeuvre, panneaux et copeaux de bois	N.U.	\$1,169,600	46	15% plus \$2,500 par emploi admissible (46)	\$ 290,440
3. Beauce Aluminum Enrg.	Ville Saint-Joseph, P.Q.	Portes et fenêtres en aluminium	N.U.	\$ 132,350	30	20%	\$ 26,470
4. Ben Hokum and Son (Quebec) Limited	Clarendon, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 450,000	37	20% plus \$2,000 par emploi admissible (37)	\$ 164,000
5. Bilopage Inc.	Ville Vanier, P.Q.	Traitement de la viande	N.U.	\$ 934,000	34	15%	\$ 140,100
6. M. Louis Bourgeois	Pré d'en Haut, N.-B.	Traitement des pommes	A	\$ 48,500	1	25%	\$ 12,125
7. Braxco Ltd.	Saint-Jean, N.-B.	Crème glacée et produits congelés	A.M.	\$ 453,000	36	15%	\$ 67,950

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Burns Foods Limited	Regina, Sask.	Traitement de la viande de porc	N.U.	\$2,400,000	202	15% plus \$2,000 par emploi admissible (198)	\$ 756,000
9. Canada Packers Limited	Moose Jaw, Sask.	Carcasses et sous-produits de boeuf	N.U.	\$3,209,000	58	17% plus \$2,500 par emploi admissible (54)	\$ 680,530
10. Capital Hair Centre Limited	Moncton, N.-B.	Toupets pour hommes et cheveux postiches	N.U.	\$ 61,830	7	20% plus \$2,700 par emploi admissible (7)	\$ 31,266
11. Caravelle Carpets Limited	Cornwall, Ont.	Tapis non tissés	A	\$ 342,450	18	10%	\$ 34,245
12. Carefree Design Enterprises Ltd.	China Creek, C.-B.	Véhicules de plaisance	N.U.	\$ 530,000	88	10% plus \$1,500 par emploi admissible (86)	\$ 182,000
13. Claude Forget Inc.	Saint-Jovite, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 220,980	13	10% plus \$1,400 par emploi admissible (13)	\$ 40,298
14. Connors Bros. Limited	Black's Harbour, N.-B.	Hareng et sardines	N.U.	\$4,545,000	110	20% plus \$4,100 par emploi admissible (110)	\$1,360,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
15. Cooperheat of Canada Limited	North Bay, Ont.	Équipement de soudure électrique	N.U.	\$ 110,000	40	15% plus \$1,000 par emploi admissible (40)	\$ 56,500
16. Dubeau & Lapointe Limitée	Drummondville, P.Q.	Structures d'acier	A	\$ 339,000	10	15%	\$ 50,850
17. M. Guy Dufour	Saint-Jovite, P.Q.	Palettes en bois	N.U.	\$ 32,800	8	10%	\$ 3,280
18. Earl Whynot & Associates Limited	Halifax, N.-É.	Imprimerie	A	\$ 183,000	5	30%	\$ 54,900
19. Engineering Products of Canada Limited	Boucherville, P.Q.	a) Réservoirs en acier	a) A	a) \$ 128,130	a) 8	a) 10%	a) \$ 12,813
		b) Bonbonnes en aluminium	b) A.N.P.	b) \$ 195,000	b) 4	b) 10% plus \$2,000 par emploi admissible (4)	b) \$ 27,500
20. Erfan Lumber Limited	Upper Musquodoboit, N.-É.	Bois d'oeuvre	A.M.	\$ 235,000	Néant	20%	\$ 47,000
21. M. Adolf Feiler	Montréal, P.Q.	Bijouterie	N.U.	\$ 69,000	14	10% plus \$500 par emploi admissible (14)	\$ 13,900
22. Feron Company Limited	Windsor, N.-É.	Armoires de cuisine	N.U.	\$ 75,889	12	30%	\$ 22,767

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
23. Fontaine Body Ltd.	East Farnham, P.Q.	Boîtes pour camions	N.U.	\$ 411,000	36	12%	\$ 49,320
24. GTE Lenkurt Electric (Canada) Limited	Saskatoon, Sask.	Produits multiplex pour télécommunications	N.U.	\$1,020,000	230	20% plus \$1,500 par emploi admissible (230)	\$ 549,000
25. General Scrap & Car Shredder Ltd.	Winnipeg, Man.	Métaux de rebut	A.M.	\$ 161,057	5	12%	\$ 19,327
26. H.B. Dawe Limited	Cupids, T.-N.	Traitement de capelans	A.N.P.	\$ 139,585	26	15% plus \$2,000 par emploi admissible (26)	\$ 72,937
27. Hull Glass Limitée	Hull, P.Q.	Fenêtres	N.U.	\$ 416,000	11	8%	\$ 33,280
28. Ide (Canada) Limited	Laval, P.Q.	Machines, outils et matrices	N.U.	\$ 181,000	21	10% plus \$1,500 par emploi admissible (21)	\$ 49,600
29. Imprimerie Figaro Limitée	Lévis, P.Q.	Composition de caractères froids et électronique	N.U.	\$ 61,000	11	10% plus \$500 par emploi admissible (11)	\$ 11,600
30. Isidore Roy Limited	Hagar, Ont.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 135,000	4	20%	\$ 27,000
31. J.D. Irving Limited	Sussex, N.-B.	Bois de résineux	N.U.	\$1,719,000	40	15% plus \$3,000 par emploi admissible (40)	\$ 377,850

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
32. J.D. Irving Limited	Saint-Georges, N.-B.	Bois de résineux	N.U.	\$3,125,000	104	15% plus \$3,000 par emploi admissible (104)	\$ 780,750
33. J.E. Therrien Inc.	Amos, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$3,184,000	116	15% plus \$2,500 par emploi admissible (116)	\$ 767,600
34. J.O. Gonthier Inc.	Saint-Jérôme, P.Q.	Vielandes fumées	A.N.P.	\$ 94,000	7	10% plus \$1,500 par emploi admissible (5)	\$ 16,900
35. K.D.F. Industries Limited	Lachine, P.Q.	Boîtes de plastique	N.U.	\$ 400,000	43	5% plus \$700 par emploi admissible (43)	\$ 50,100
36. Kirkland Lake Machine and Welding Limited	Kirkland Lake, Ont.	Produits métalliques	A	\$ 96,000	29	20%	\$ 19,200
37. La Compagnie des Fenêtres Saguenay Inc.	Chicoutimi, P.Q.	Portes et fenêtres	A	\$ 96,550	10	20%	\$ 19,310
38. La Coopérative de Dorchester	Saint-Anselme, P.Q.	Traitement du poulet	A.M.	\$ 190,575	12	15%	\$ 28,586
39. Les Entreprises Désourdy Inc.	Saint-Luc, P.Q.	a) Maisons sectionnelles	a) A	a) \$ 393,659	a) 135	a) 8%	a) \$ 31,493
		b) Armoires de cuisine	b) A.N.P.	b) \$ 276,950	b) 23	b) 8% plus \$650 par emploi admissible (23)	b) \$ 37,106

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
40. Les Entreprises Louis Lepage Inc.	Sainte-Anne-des-Monts, P.Q.	Bois de construction	N.U.	\$ 122,780	22	10% plus \$1,000 par emploi admissible (22)	\$ 34,278
41. Les Produits Rodech Inc.	Luceville, P.Q.	Remorques industrielles	A	\$ 320,000	64	20%	\$ 64,000
42. Les Viandes Demers Limitée	Saint-Pierre-les-Bécquets, P.Q.	Abattoir	A	\$ 138,930	5	20%	\$ 27,786
43. Lock-Wood Manufacturers Limited	Scoudouc, N.-B.	Cadres de portes et fenêtres en bois	A	\$2,067,990	165	25%	\$ 516,998
44. Max Meilleur & Fils Limitée	Ferme-Neuve, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 195,000	15	20%	\$ 39,000
45. Melco Enterprises Limited	Corner Brook, T.-N.	Produits de la viande	N.U.	\$ 165,925	10	25% plus \$4,000 par emploi admissible (10)	\$ 81,481
46. Meubles Lano Ltée	Sainte-Véronique, P.Q.	Meubles	N.U.	\$ 581,000	35	15% plus \$3,000 par emploi admissible (35)	\$ 192,150
47. Mobilier Vic Line Inc.	Victoriaville, P.Q.	Meubles	A.M.	\$ 126,400	18	20%	\$ 25,280
48. Multiple Business Forms Ltd.	Dorval, P.Q.	Formules commerciales en continu	A	\$ 100,500	6	10%	\$ 10,050

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
49. National Products Limited	Winnipeg, Man.	Réverbères en acier	A	\$ 286,610	16	10%	\$ 28,661
50. North American Forest Products Ltd.	Saint-Quentin, N.-B.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 384,000	40	15% plus \$1,500 par emploi admissible (38)	\$ 114,600
51. Norwood Products	Sault Sainte-Marie, Ont.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 185,400	23	25% plus \$2,000 par emploi admissible (21)	\$ 88,350
52. Pêcheurs Unis du Québec	Rivière-au-Renard, P.Q.	Traitement du poisson	A.M.	\$ 60,000	3	20%	\$ 12,000
53. Produits Forestiers Chapais Limitée	Chapais, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$3,713,000	201	15% plus \$2,500 par emploi admissible (201)	\$1,059,450
54. Rexwood Products Limited	New Liskeard, Ont.	Panneaux de particules	A	\$ 793,345	26	15%	\$ 119,002
55. Robert Delisle Inc.	Trois-Rivières, P.Q.	Transformation de l'huile	N.U.	\$ 70,000	4	10% plus \$1,000 par emploi admissible (4)	\$ 11,000
56. Roland Boulanger & Cie Ltée	Warwick, P.Q.	Portes et moulures	N.U.	\$1,538,350	153	10% plus \$1,650 par emploi admissible (153)	\$ 406,285

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
57. Select Feeds Limited	Taber, Alta	Nourriture agglomérée pour animaux	N.U.	\$ 110,400	8	20% plus \$2,500 par emploi admissible (3)	\$ 29,580
58. Sopolco Limitée	Laval, P.Q.	Fil pour lignes de haute tension d'énergie	N.U.	\$ 280,459	26	10% plus \$1,600 par emploi admissible (26)	\$ 69,646
59. Swan Valley Foods Ltd.	Creston, C.-B.	Traitement thermique des fruits et légumes	N.U.	\$1,729,000	161	15% plus \$3,000 par emploi admissible (104)	\$ 571,350
60. Tanacan Ltd.	Granby, P.Q.	Compacteurs	N.U.	\$ 746,940	82	10% plus \$3,000 par emploi admissible (82)	\$ 320,694
61. Treco Inc.	Mandeville, P.Q.	Bois d'oeuvre brut	A.N.P.	\$ 134,564	27	10% plus \$800 par emploi admissible (27)	\$ 35,056
62. United Maritime Fishermen Ltd.	Alder Point, N.-É.	Traitement du poisson	a) M b) A.N.P.	a) \$ 574,000 b) \$ 201,000	a) 36 b) 14	a) 20% b) 5% plus \$5,000 par emploi admissible (14)	a) \$ 114,800 b) \$ 80,050

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
63. Universal Wire & Cable Co. Ltd.	Montréal, P.Q.	a) Fil aimanté d'aluminium et de cuivre	a) A	a) \$ 736,000	a) 27	a) 10%	a) 73,600
		b) Nouveaux produits semi-finis	b) A.N.P.	b) \$ 328,000	b) 13	b) 10% plus \$1,500 par emploi admissible (13)	b) 58,800
64. Vadnais & Vadnais Inc.	Sainte-Florence, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 287,000	31	15% plus \$1,500 par emploi admissible (31)	\$ 89,550
65. Venus Electric Limited	Saint-Jean, N.-B.	Produits pour usage personnel	N.U.	\$1,322,000	315	15% plus \$2,000 par emploi admissible (315)	\$ 828,300
66. Vin Geloso Wine Inc.	Ville de Laval, P.Q.	Vinerie	N.U.	\$ 580,000	23	10% plus \$2,000 par emploi admissible (18)	\$ 94,000
67. Whittaker Textiles International Ltd.	Marysville, N.-B.	Tissus textiles	a) A	a) \$ 600,000	a) 9	a) 15%	a) \$ 90,000
			b) N.U.	b) \$1,128,000	b) 249	b) 35% plus \$4,500 par emploi admissible (249)	b) \$1,515,300
			c) A.N.P.	c) \$2,650,000	c) 133	c) 25% plus \$2,000 par emploi admissible (133)	c) \$ 928,500

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Booth Fisheries Canadian Co. Limited (Nov. 1971)	Fortune, T.-N.	Filets de poisson de fond surgelés	A.M.	\$3,900,000	73	20%	\$ 780,000
2. Caravelle Carpets Limited (Avril 1972)	Cornwall, Ont.	Tapis non tissés	A	\$ 134,000	24	10%	\$ 13,400
3. Computag Systems Limited (Juil. 1972)	Moncton, N.-B.	Imprimerie	N.U.	\$2,286,000	95	20% plus \$4,000 par emploi admissible (95)	\$ 837,200
4. Container Corporation of Canada (Mars 1973)	Saint-Hubert, P.Q.	Barils et chaudières en acier et en matière plastique	N.U.	\$2,270,000	196	10% plus \$1,500 par emploi admissible (172)	\$ 485,000
5. Dionne Spinning Inc. (Juin 1972)	Saint-Georges-Ouest, P.Q.	Fabrication et teinture de fils	N.U.	\$1,835,000	188	20% plus \$3,500 par emploi admissible (188)	\$1,025,000
6. Enamel & Heating Products Limited (Nov. 1972)	Amherst, N.-É.	Bars d'acier	A.M.	\$ 728,567	8	30%	\$ 218,570
7. Farr Company Ltd. (Sept. 1972)	Laval, P.Q.	Équipement acoustique industriel	A	\$1,400,000	67	7½%	\$ 105,000
8. Fraser Companies Ltd. (Mars 1973)	Plaster Rock, N.-B.	Copeaux de bois d'oeuvre séché au four	A.M.	\$4,585,000	72	25%	\$1,146,250

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
9. GWG Limited (Déc. 1972)	Saskatoon, Sask.	Pantalons "jeans"	N.U.	\$1,168,500	243	10% plus \$600 par emploi admissible (243)	\$ 262,650
10. International Harvester Company of Canada Limited (Juil. 1972)	Candiac, P.Q.	Chargeuses automatiques	A	\$ 527,000	50	8%	\$ 42,160
11. Tricots Cirtex Knitting Inc. (Juin 1972)	Caraquet, N.-B.	Tricots à mailles doubles et simples	N.U.	\$6,116,000	232	20% plus \$3,000 par emploi admissible (232)	\$1,919,200
12. Vadnais & Vadnais Inc. (Oct. 1972)	Sainte-Florence, P.Q.	Poutres et madrers	N.U.	\$ 68,000	26	10% plus \$500 par emploi admissible (26)	\$ 19,800
13. Westfield Apparel Ltd. (Août 1972)	Winnipeg, Man.	Vêtements	N.U.	\$ 77,047	42	15% plus \$800 par emploi admissible (42)	\$ 45,157

OFFRE DE SUBVENTION PROBABLEMENT RETIRÉE  
MAIS RENOUVELÉE EN MAI 1973

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
Frontenac Fabrics Inc. (Janv. 1973)	Montréal, P.Q.	Tissu	N.U.	\$ 602,000	44	5% plus \$1,500 par emploi admissible (44)	\$ 96,100

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. A.B. Brantorps (Juin 1972)	Fredericton, N.-B.						
2. Au Petit Goret Inc. (Janv. 1973)	Longueuil, P.Q.						
3. Cercast Inc. (Mars 1973 rév.)	Montréal, P.Q.						
4. Commonwealth Plywood Co. Limited (Mars 1973)	Sainte-Thérèse, P.Q.						
5. Cosmos Imperial Mills Limited (Mai 1972)	Yarmouth, N.-É.						
6. Cosmos Imperial Mills Limited (Mai 1972)	Marysville, N.-B.						
7. Diemakers Ltd. (Mars 1972)	Montréal, P.Q.						
8. Donewell Knitting Co. Ltd. (Juin 1972)	Saint-Laurent, P.Q.						
9. Dress Togs Inc. (Fév. 1972)	Montréal, P.Q.						
10. Happytree Inc. (Fév. 1972)	Montréal, P.Q.						
11. Henderson Lumber Company Ltd. (Nov. 1972)	Souris, Î.-P.-É.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
12. Les Breuvages Oka Inc. (Juil. 1972)	Sainte-Thérèse, P.Q.						
13. Les Fonderies du Saint-Laurent Ltée (Sept. 1971)	Saint-Jérôme, P.Q.						
14. Mouton Québec Limited (Mars 1972)	Québec, P.Q.						
15. Triple E. Motor Homes Ltd. (Juil. 1971)	Winkler, Man.						
16. Nu-Way Trading & Creations Inc. (Oct. 1972)	Montréal, P.Q.						
17. Pacemaker Inc. (Fév. 1972)	Montréal, P.Q.						
18. Peerless Rug Ltd. (Nov. 1971)	Acton Vale, P.Q.						
19. Produits de Chauffage J. & L. Ltée (Mars 1973)	Daveluyville, P.Q.						
20. Maisons Mobiles France Canada Ltée (Juil. 1972)	Québec, P.Q.						
21. Simulated Brick & Stone Co. Ltd. (Août 1971)	Montréal, P.Q.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
22. St. Lawrence Plastics Ltd. (Janv. 1972)	Saint-Laurent, P.Q.						
23. St. Lawrence Plastics Ltd. (Janv. 1972)	Saint-Laurent, P.Q.						
24. Swagger Pants Inc. (Fév. 1972)	Montréal, P.Q.						
25. M. Teofilo Yarur (Janv. 1973)	Odanac Indian Reserve, Pierreville, P.Q.						

PARTIE III - REVUE MENSUELLE DES OFFRES  
DE GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES

La troisième partie se compose du tableau 4. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, des offres de garanties de prêts faites durant le mois de mai:

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

TABLEAU 4

GARANTIES DE PRÊTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES GARANTIES DE PRÊTS  
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES, RETIRÉES OU RÉVISÉES DURANT LE MOIS DE MAI 1973

Offres acceptées

Néant

Offres acceptées et ultérieurement révisées

Néant

Offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées

Compagnie

Emplacement

1. North American Stud  
Co. Ltd.  
(Nov. 1972)

Slave Lake,  
Alta.

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande -- Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue -- Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée -- Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée -- Demande refusée, en vertu des dispositions des lois qui régissent l'administration du programme, parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite -- Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée -- Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée -- Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée -- Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée -- Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours suivant sa réception. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée -- Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée -- Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué -- Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué -- Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué -- Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

### Application des termes aux garanties de prêts

Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

### TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société -- Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement -- Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation -- Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet --

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs -- Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles -- La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite -- L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus, le cas échéant, un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative -- Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise -- Description du produit fabriqué ou transformé.

Coût d'immobilisation prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt -- Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt -- Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135625

